

---

Aide publique au développement

---

## DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 À L'ATTEINTE DES 0,7% EN 2022

---

Une progression insuffisante  
pour répondre aux enjeux de la solidarité  
internationale  
et du changement climatique

---

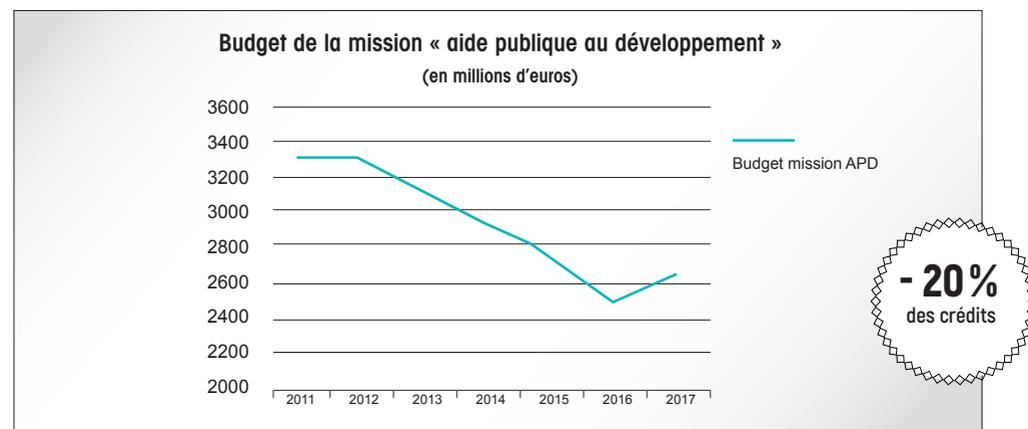
L'année 2015 a été une année décisive pour l'avenir de notre planète, avec deux rendez-vous internationaux majeurs :

- Le lancement des objectifs de développement durable (ODD), feuille de route ambitieuse pour lutter contre la pauvreté et les inégalités d'ici 2030 ;
- La COP21, conférence historique dans la lutte contre le changement climatique.

Pour répondre à ces enjeux, les besoins sont importants. A titre d'exemple, pour atteindre les ODD, on estime que les pays riches devraient verser 167 milliards de dollars supplémentaires de financement public par an aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Par ailleurs, les pays développés se sont engagés à allouer 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour l'adaptation et à l'atténuation des pays les plus pauvres au changement climatique.

La France a longtemps été l'un des acteurs-clés de la communauté internationale en matière de développement et de solidarité internationale. Malheureusement depuis plusieurs années, elle décroche et ne fait plus de sa politique de solidarité internationale un axe fort de sa politique extérieure. Face aux défis majeurs auxquels le monde est confronté, la France doit être à la hauteur et augmenter ses financements alloués à la solidarité internationale.

### UNE HAUSSE DE LA MISSION APD LOUABLE MAIS TROP FAIBLE ET TARDIVE :



Le Projet de loi de finances 2017 (PLF 2017), présenté le 28 septembre dernier, prévoit d'allouer 2,64 milliards d'euros de crédits à la mission « aide publique au développement », soit une hausse de 5% par rapport à la loi de finances de 2016. Cette hausse n'est malheureusement pas suffisante pour rattraper 5 ans de baisses consécutives et dresse un bilan sans appel de ce quinquennat : **une baisse de 20% des crédits budgétaires de l'APD.**

#### *Demandes des ONG pour le PLF 2017 :*

- ↗ Augmenter les crédits de la mission APD de 10% par rapport à la LFI 2016 ;
- ↗ Consacrer 50% de l'aide française aux pays les moins avancés ;
- ↗ Augmenter les crédits pour le financement des ONG ;
- ↗ Objectif : tracer une trajectoire crédible vers les 0,7% du RNB alloués à l'APD d'ici à 2022.

### UNE TAXE FRANÇAISE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES AMBITIEUSE DÈS 2017 !

L'année dernière vous, parlementaires, vous étiez mobilisés pour une taxe sur les transactions financières (TTF) plus ambitieuse à travers des amendements augmentant la part de la TTF allouée à la solidarité internationale<sup>1</sup> et élargissant son assiette pour taxer les transactions fortement spéculatives : les transactions intra-journalières.

Le Conseil constitutionnel a malheureusement censuré cet amendement uniquement en raison d'un argument de procédure : cette réforme n'aurait eu aucun impact sur le budget 2016 et n'avait donc pas sa place dans la première partie de la loi de finances 2016.

Lors de son discours aux ambassadeurs, le président de la République a d'ailleurs annoncé qu'il souhaitait augmenter la part de la TTF française allouée à la solidarité internationale. Non seulement la taxation des transactions intra-journalières permettrait de taxer des opérations très spéculatives, mais elle pourrait aussi rapporter entre 2 et 5 milliards d'euros supplémentaires à la solidarité internationale.

Le fonds de solidarité pour le développement (FSD) est le récipiendaire du produit des financements innovants alloués à la solidarité internationale. Ce dernier est plafonné. La réintroduction des transactions intra-journalières doit donc s'accompagner d'une augmentation du plafond du FSD, pour que cette avancée bénéficie effectivement à la solidarité internationale.

Enfin, il existe d'autres leviers pour faire de la TTF française un outil plus ambitieux et permettre à la France d'augmenter les financements pour le développement et le climat. D'une part, les parlementaires pourraient établir le taux de la TTF française à 0,5% en imitant la taxe britannique sur les transactions financières (dite « Stamp Duty ») qui rapporte, elle, 3 à 4 milliards d'euros par an au trésor public britannique. Enfin, la France pourrait décider d'augmenter la part de la TTF allouée à la solidarité internationale.

#### *Les demandes des ONG :*

- ↗ Réintroduire l'élargissement de l'assiette de la TTF aux opérations intra-journalières et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- ↗ Augmenter le plafond du FSD pour l'aligner au pourcentage de la TTF allouée à la solidarité internationale ;
- ↗ Accroître la part d'affectation de la TTF à la solidarité internationale conformément aux engagements de François Hollande ;
- ↗ Garantir que les revenus de la TTF française servant à augmenter les fonds de la politique de développement seront strictement additionnels aux engagements existants d'aide publique au développement ;
- ↗ Instaurer un taux de 0,5% équivalent à celui de la taxe britannique sur les transactions financières ;
- ↗ Demander une clarification du gouvernement sur la modification des modalités d'affectation de la TTF depuis l'AFD vers le FSD ;
- ↗ Rendre visible le FSD dans les bleus budgétaires, en indiquant *a minima* les décaissements et projections d'allocations. Le FSD ne doit pas être réintégré dans le budget général.

1. <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-a-l-occasion-de-la-semaine-des-ambassadeurs-5/>

**Coordination SUD - Solidarité Urgence Développement - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.**

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 160 ONG, dont une centaine via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD anime des commissions de travail thématiques composées de ses membres et partenaires, mobilisées sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale.



14, passage Dubail 75010 PARIS  
Tél.: 01 44 72 93 72

[sud@coordinationsud.org](mailto:sud@coordinationsud.org) – [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)